



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/ISWG.II/1995/1
22 février 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Groupe de travail spécial intersessions
à composition non limitée chargé des
questions financières
6-10 mars 1995
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET AUTRES
QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire et autres questions d'organisation.
2. Climat politique international et flux financiers :
 - a) Évolution générale;
 - b) Tendances en matière de flux de ressources et de dette;
 - c) Les institutions de Bretton Woods et le financement d'un développement durable.
3. Politiques nationales et mobilisation des ressources :
 - a) Application des instruments économiques;
 - b) Amélioration du fonctionnement des fonds nationaux pour l'environnement;
 - c) Promotion du rôle du secteur privé dans le financement d'un développement durable;
 - d) Vers une coordination internationale d'un développement national durable.
4. Mécanismes internationaux novateurs pour la mobilisation des ressources.
5. Financement des activités sectorielles et intersectorielles d'Action 21.

95-05207 (F) 280295 280295

/...

9505207

6. Matrice des options et instruments politiques.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail.

Annotations

Point 1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À sa première session, la Commission du développement durable a décidé de créer un groupe de travail intersessions à composition non limitée, constitué d'experts nommés par leurs gouvernements respectifs, qui devra l'aider dans les tâches suivantes :

a) Suivre et évaluer les ressources disponibles et le financement nécessaire pour mettre en oeuvre différents groupes d'éléments d'Action 21 en tenant compte du programme de travail thématique pluriannuel de la Commission, ainsi que des projets, programmes, activités et stratégies de développement durable élaborés par les gouvernements, en vue de fournir une base d'action commune appropriée à tous les gouvernements, organismes de financement bilatéraux et États membres des organes directeurs des institutions et programmes des Nations Unies, ainsi qu'aux banques et fonds de développement multilatéraux, régionaux et sous-régionaux qui s'occupent d'environnement et de développement;

b) Suivre et analyser divers facteurs déterminant le flux des ressources financières et économiques, tels que l'allégement de la dette, les termes de l'échange, le cours des produits de base, l'ouverture des marchés et l'investissement privé étranger, ainsi qu'étudier la possibilité de dégager de nouvelles ressources financières, dans le cadre du paragraphe 33.16 d'Action 21, en tenant compte des activités menées au niveau national;

c) En s'appuyant sur ces informations, élaborer un plan directeur qui permettrait de mobiliser des ressources financières en vue de mettre en oeuvre les différents éléments d'Action 21 de façon équilibrée et, notamment, d'aider les gouvernements, selon que de besoin, à appliquer leurs stratégies de développement durable (E/1993/25/Add.1, par. 61).

La Commission a demandé à son bureau de coordonner les travaux du Groupe de travail ainsi que les contributions d'autres experts dans des domaines pertinents. Elle a prié le Secrétaire général d'appuyer les travaux du Groupe de travail dans la limite des ressources disponibles (E/1993/25/Add.1, par. 62).

Il a en outre été convenu que la Commission déciderait de l'ordre du jour et des modalités de fonctionnement de son groupe de travail, qui lui ferait rapport sur ses conclusions (E/1993/25/Add.1, par. 63).

Conformément à ces décisions, le Bureau de la Commission a établi le présent ordre du jour provisoire après avoir consulté tous les États membres de la Commission et étudié les contributions de diverses sources.

À sa deuxième session, la Commission a reconfirmé le mandat de son groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé des questions financières, tel qu'il figure dans le rapport sur sa première session (E/1993/25/Add.1, chap. I, par. 61); prié le Groupe de travail, dans l'exécution de son mandat, notamment i) de se concentrer plus directement sur les sources et mécanismes de financement intéressant les questions sectorielles qu'elle examine; ii) d'élaborer une matrice de mécanismes et sources de financement pouvant être appliquée aux secteurs considérés, et conserver une approche intégrée; et iii) de poursuivre l'étude d'un certain nombre de mécanismes de financement novateurs, ainsi que d'instruments économiques; la Commission a également prié le Groupe de travail d'associer plus activement à ses travaux les institutions financières internationales et d'autres organisations multilatérales de financement ainsi que le secteur privé, compte tenu de la nécessité de faire participer les agents privés à des projets concrets [E/1994/33/Rev.1, chap. I, par. 216 a)]. En outre, la Commission a décidé que le Groupe de travail examinerait toutes les questions relatives aux aspects financiers du transfert de techniques écologiquement rationnelles [E/1994/33/Rev.1, chap. I, par. 217 a)].

Une fois son bureau élu, le Groupe de travail adoptera son ordre du jour.

Points 2 à 6

Documentation

Rapports du Secrétaire général sur les ressources et mécanismes permettant le financement d'un développement durable

Point 7. Questions diverses

Point 8. Adoption du rapport du Groupe de travail

Conformément à la décision prise par la Commission du développement durable à sa première session, le Groupe de travail lui fera rapport sur ses conclusions à sa troisième session.
